

LA SOCIÉTÉ
D'HABITATION
DU QUÉBEC

PLAN D'ACTION

**POUR ASSURER L'OCCUPATION
ET LA VITALITÉ DES TERRITOIRES**

2020-2022



Le **Plan d'action pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2020-2022**
a été réalisé par la Société d'habitation du Québec.

Édifice Marie-Guyart
1054, rue Louis-Alexandre-Taschereau
Aile Louis-Alexandre-Taschereau, 3^e étage
Québec (Québec) G1R 5E7
Téléphone : 1 800 463-4315
Télécopieur : 418 643-4560
Courriel : infoshq@shq.gouv.qc.ca



(SHQ)



SocietehabitationQuebec



HabitationSHQ

Coordination du contenu et rédaction

Direction de la planification et du budget

Coordination de l'édition et conception graphique

Direction des communications et des relations externes

Photographies de couverture

Îles-de-la-Madeleine © TQ/Quenneville, André

Outaouais © TQ/Leroyer, Gaëlle

Baie-James, Pourvoirie Mirage Inc. © TQ/Tourisme Baie-James/Hooké

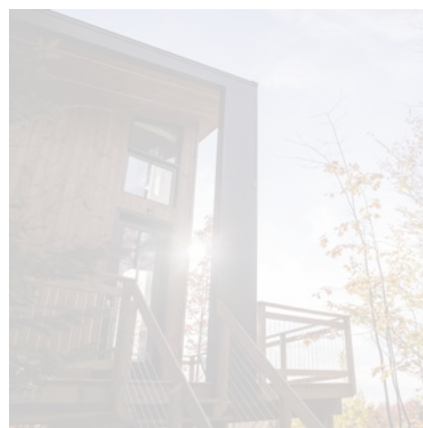
Cantons-de-l'Est, Laõ Cabines © TQ/Leroyer, Gaëlle

On peut télécharger ce document à partir du site Web de la
Société d'habitation du Québec au www.habitation.gouv.qc.ca.

ISBN : 978-2-550-89536-7 (version en ligne)

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2021

© Gouvernement du Québec, 2021





Gaspésie © TQ/Image Nomade Production Inc.



LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

PLAN D'ACTION POUR ASSURER L'OCCUPATION ET LA VITALITÉ DES TERRITOIRES 2020-2022

La Société d'habitation du Québec (SHQ), organisme gouvernemental responsable de l'habitation sur le territoire québécois, contribue par ses actions à l'amélioration de la qualité de vie des citoyens et de leurs conditions de logement, notamment au bénéfice des ménages dans le besoin.

Conformément à la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022, la SHQ s'est engagée dans une réflexion qui l'a menée à l'élaboration et à l'adoption de son plan d'action pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2020-2022.

Mission : Répondre aux besoins en habitation des citoyens du Québec par une approche intégrée et durable.

Les diverses réalités du marché de l'habitation

Les régions du Québec présentent des marchés de l'habitation distincts en ce qui concerne la disponibilité, la diversité, l'abordabilité et la qualité des parcs de logements privés et locatifs. Selon les réalités géographiques, sociodémographiques et économiques, le marché de l'habitation peut répondre aux besoins en habitation de la population ou, dans certaines situations, s'avérer problématique.

Les actions de la SHQ couvrent de multiples dimensions – sociale, économique, technique, territoriale et environnementale – en constante interaction. Elles touchent les ménages, le parc immobilier, l'organisation spatiale des collectivités, le développement de l'habitat et les différents acteurs du milieu de l'habitation. L'intervention de la SHQ s'appuie sur une diversité de moyens pour assurer une réponse adéquate aux besoins de plus en plus variés des citoyens et prendre en compte les enjeux spécifiques liés à l'occupation et à la vitalité des territoires, entre autres par son [éventail de programmes](#).

Une approche intégrée et durable pour les régions

La SHQ préconise une approche intégrée et durable de l'habitation sur l'ensemble du territoire québécois et, à cet égard, elle s'assure de la cohérence des interventions, de la concertation avec l'ensemble des acteurs impliqués ainsi que de la cohésion de ses interventions avec les grandes missions et orientations de l'État.

Une prestation de services déléguée et régionalisée

Le modèle actuel de prestation de services aux citoyens de la SHQ s'appuie sur un réseau bien établi de mandataires déployé sur l'ensemble du territoire québécois.

Les mandataires offrent les services de proximité aux citoyens avec le soutien et l'encadrement de la SHQ, tant sur le plan financier que de l'expertise. Ils sont liés par des ententes de gestion ou par la *Loi sur la Société d'habitation du Québec* (RLRQ, chapitre S-8).

Les villes et les municipalités régionales de comté (MRC) sont également des partenaires dans les programmes d'amélioration de l'habitat.





Une approche concertée de développement de l'habitation

Le domaine de l'habitation regroupe de nombreux intervenants. Pour mener à bien sa mission, la SHQ intervient de concert avec différents [acteurs en habitation](#) afin d'assurer la cohérence et la cohésion des interventions gouvernementales en matière d'habitation, et ce, au bénéfice de sa clientèle et de l'ensemble des citoyens du Québec.

À cet effet, la SHQ a mis en place plusieurs tables de concertation et offre divers lieux de partage permettant aux trois ordres de gouvernement (fédéral, provincial, municipal), à ses mandataires et prestataires de services ainsi qu'aux différents groupes d'intérêts de contribuer au développement de l'habitation sur le territoire québécois et à l'amélioration de la qualité des services aux citoyens.

Un plan d'action aligné sur les priorités des régions

La Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022 a été préparée en prenant en compte les priorités ciblées par les régions, et ce, afin d'ancrer les décisions gouvernementales dans les besoins exprimés par ces dernières. Le présent plan d'action prend en considération ces priorités dans une approche intégrée et durable de l'habitation.

OBJECTIF 1 : Répondre aux priorités régionales en habitation

Dans le cadre de la Stratégie gouvernementale, 13 des 17 régions ont mentionné l'habitation dans au moins l'une de leurs priorités ou de leurs préoccupations. Seule la région de Montréal a formulé une priorité touchant spécifiquement l'habitation; pour les autres, cet aspect est intégré à l'accessibilité aux services et à la qualité de vie de la population, essentielles pour dynamiser leur territoire et favoriser le développement des communautés.

Pour la période 2019-2022, certaines régions ont actualisé leurs priorités. Ainsi, les régions du Bas-Saint-Laurent, du Saguenay–Lac-Saint-Jean, de la Capitale-Nationale et de Lanaudière n'ont pas fait mention de l'habitation dans leur mise à jour.

Les tableaux suivants présentent les réponses de la SHQ aux priorités ou préoccupations régionales touchant l'habitation. Deux réponses générales sont également proposées : elles s'appliquent à chacune des régions citées dans les tableaux et ne sont donc pas reprises dans ces derniers.

Réponse générale numéro 1

La SHQ entend participer, sur invitation, aux conférences administratives régionales pour y entendre les différents besoins émanant des milieux concernés en matière d'habitation et participer de manière commune à la recherche de solutions. Cela lui permettra ensuite de mieux cibler ses interventions. De plus, elle établira un mécanisme de collaboration avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, considérant notamment les responsabilités qui incombent dorénavant à ce dernier en matière d'habitation depuis la restructuration de l'action gouvernementale de décembre 2020 (par exemple, le transfert de responsabilités telles que la stratégie d'intervention ou le plan d'action en habitation, la révision de programmes existants et le développement de nouveaux programmes).

Réponse générale numéro 2

La SHQ entend organiser à l'intention d'instances régionales pertinentes (par exemple, les conférences administratives régionales) un webinaire afin de présenter l'éventail des programmes dont elle a la responsabilité ainsi que la façon dont elle intervient au bénéfice des citoyens, plus particulièrement auprès des ménages dans le besoin. Cela permettra de mieux faire comprendre la manière dont son action se déploie sur le terrain. Ces programmes concernent principalement la construction de nouveaux logements, la rénovation et l'adaptation de logements existants, l'aide à la personne et l'accession à la propriété.

O



Mauricie, Hôtel Sacacomie ©
TQ/Leroy, Gaëlle

04. Mauricie

Priorité 3 – Assurer l’occupation dynamique de l’ensemble du territoire mauricien

- « En Mauricie, les logements construits avant les années 1960 représentent plus du tiers des constructions. Plusieurs territoires comptent entre 8 % et 10 % de logements qui auraient besoin de réparations majeures. »

Priorité 5 – Favoriser la qualité de vie et le bien-être de la population

- « Plus particulièrement, un soutien aux initiatives offrant des services en réponse aux besoins de base de la population (alimentation, logement, mobilité, etc.) est attendu. »

Réponse de la SHQ

- ◆ La SHQ invitera les intervenants régionaux à préciser et à documenter leurs besoins en matière de réparations majeures du parc de logements privés sur leur territoire.

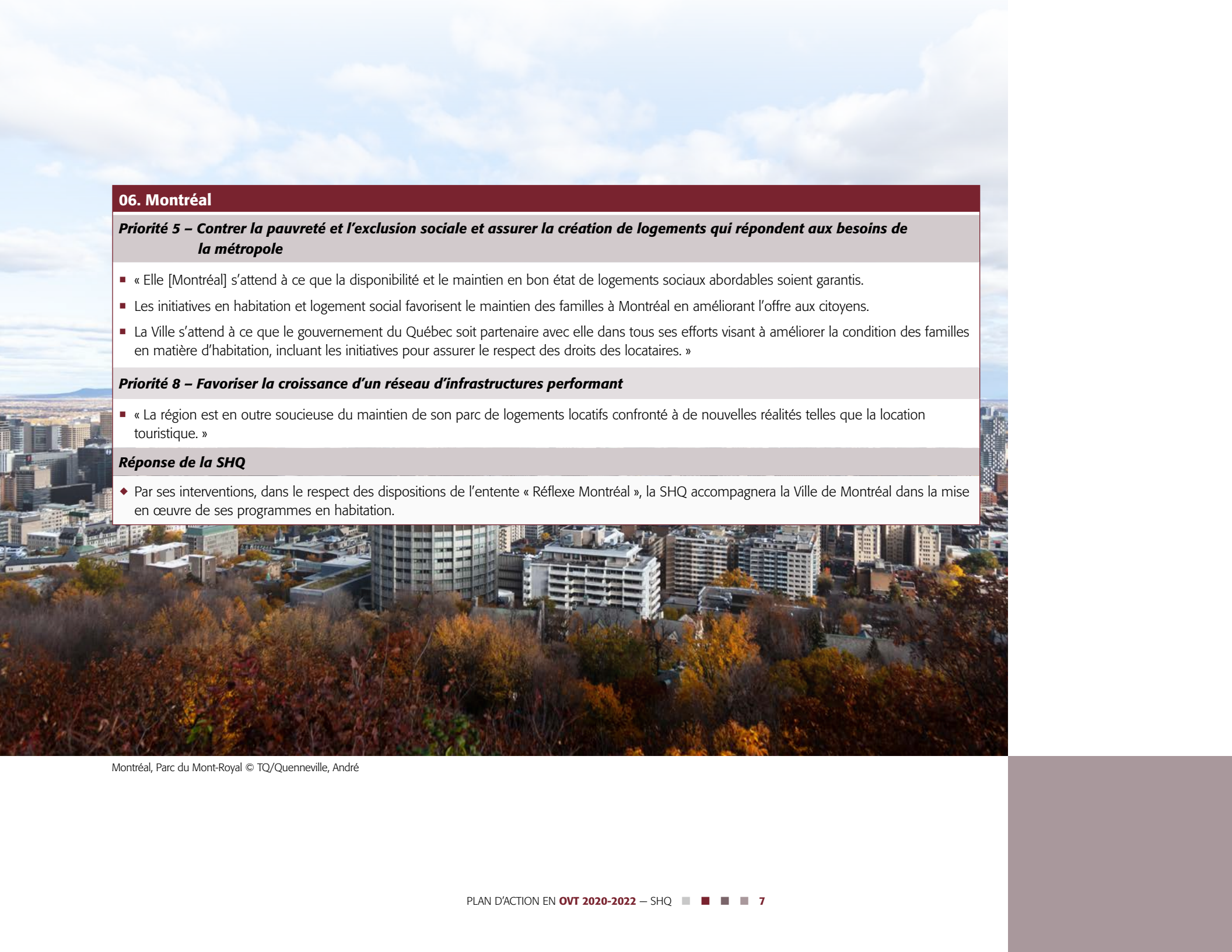
05. Estrie

Priorité 6 – Attirer et intégrer de nouveaux citoyens dans la région de l’Estrie

- « Actions à privilégier à plus court terme [...] :
 - 6.3 S’assurer de rendre disponibles les outils adéquats tels que services de transport collectif et actif, infrastructures numériques et cellulaires, logements et services de proximité. »

Réponses de la SHQ

- ◆ La SHQ invitera les intervenants régionaux à préciser et à documenter leurs besoins en matière de logement sur leur territoire.
- ◆ Par ses interventions, la SHQ accompagnera les intervenants locaux et régionaux dans la réalisation de projets de logements abordables en vertu de son programme AccèsLogis Québec (ACL) ou de tout nouveau programme concernant le logement abordable qui pourrait être mis en œuvre.



06. Montréal

Priorité 5 – Contrer la pauvreté et l'exclusion sociale et assurer la création de logements qui répondent aux besoins de la métropole

- « Elle [Montréal] s'attend à ce que la disponibilité et le maintien en bon état de logements sociaux abordables soient garantis.
- Les initiatives en habitation et logement social favorisent le maintien des familles à Montréal en améliorant l'offre aux citoyens.
- La Ville s'attend à ce que le gouvernement du Québec soit partenaire avec elle dans tous ses efforts visant à améliorer la condition des familles en matière d'habitation, incluant les initiatives pour assurer le respect des droits des locataires. »

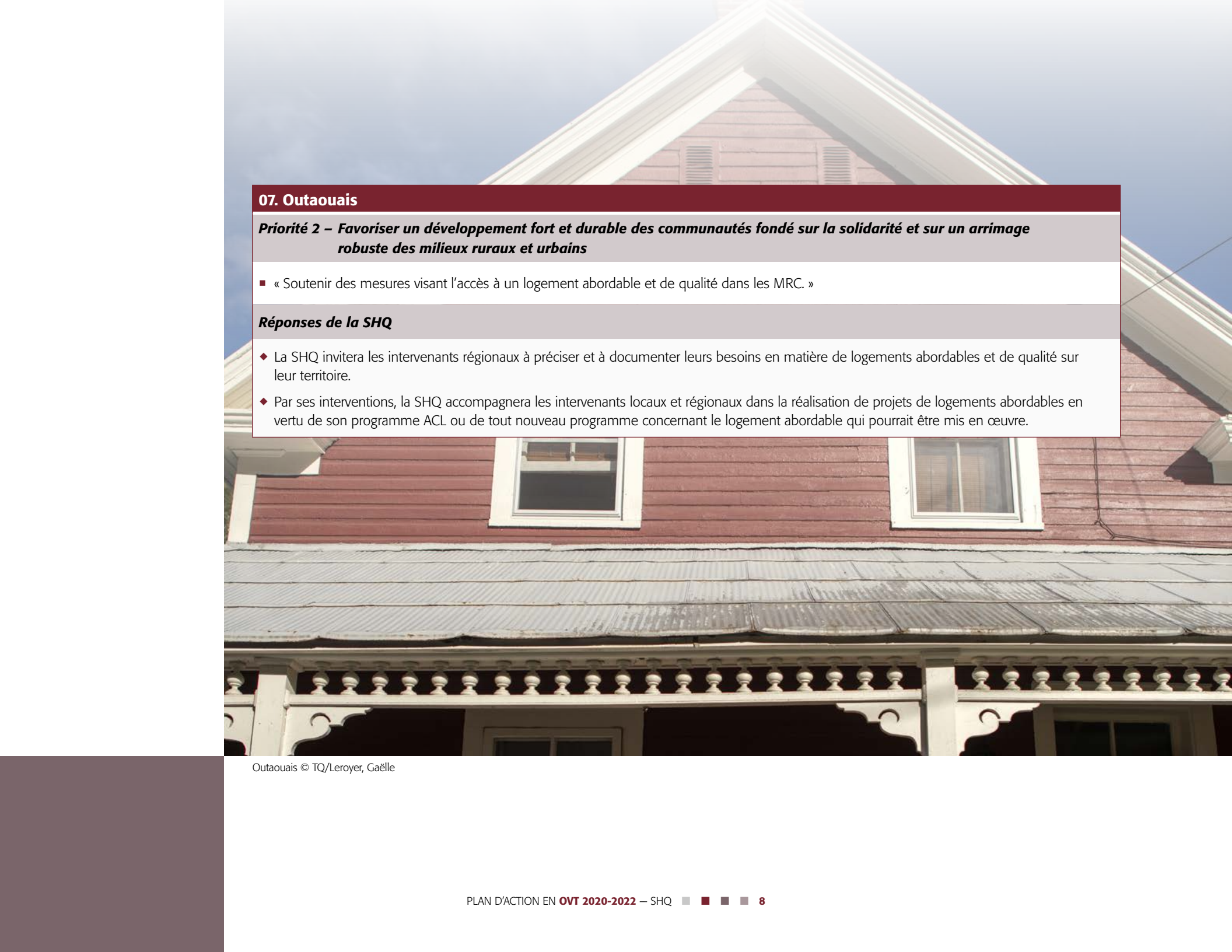
Priorité 8 – Favoriser la croissance d'un réseau d'infrastructures performant

- « La région est en outre soucieuse du maintien de son parc de logements locatifs confronté à de nouvelles réalités telles que la location touristique. »

Réponse de la SHQ

- ◆ Par ses interventions, dans le respect des dispositions de l'entente « Réflexe Montréal », la SHQ accompagnera la Ville de Montréal dans la mise en œuvre de ses programmes en habitation.

Montréal, Parc du Mont-Royal © TQ/Quenneville, André



07. Outaouais

Priorité 2 – Favoriser un développement fort et durable des communautés fondé sur la solidarité et sur un arrimage robuste des milieux ruraux et urbains

- « Soutenir des mesures visant l'accès à un logement abordable et de qualité dans les MRC. »

Réponses de la SHQ

- ◆ La SHQ invitera les intervenants régionaux à préciser et à documenter leurs besoins en matière de logements abordables et de qualité sur leur territoire.
- ◆ Par ses interventions, la SHQ accompagnera les intervenants locaux et régionaux dans la réalisation de projets de logements abordables en vertu de son programme ACL ou de tout nouveau programme concernant le logement abordable qui pourrait être mis en œuvre.

Outaouais © TQ/Leroy, Gaëlle

08. Abitibi-Témiscamingue

Priorité 3 – Renforcer l’attractivité de l’Abitibi-Témiscamingue pour favoriser l’établissement et la rétention de nouveaux arrivants

- « Une offre locative de qualité constitue l’un des premiers outils d’accueil de la population. »
- « Actions à privilégier à plus court terme [...] :
 - Promouvoir et soutenir une offre de logements de qualité. »

Priorité 6 – Agir pour offrir des conditions de vie favorables et des milieux de vie stimulants et sécuritaires afin d’améliorer le développement global, la santé, le bien-être de la population

- « Les femmes sont peu présentes dans les industries de base de la région et reçoivent une rémunération inférieure à la moyenne du Québec. Les logements locatifs sont plus rares dans la région. »

Réponses de la SHQ

- ◆ La SHQ invitera les intervenants régionaux à préciser et à documenter leurs besoins en matière de logements abordables et de qualité sur leur territoire.
- ◆ Par ses interventions, la SHQ accompagnera les intervenants locaux et régionaux dans la réalisation de projets de logements abordables en vertu de son programme ACL ou de tout nouveau programme concernant le logement abordable qui pourrait être mis en œuvre.



Abitibi-Témiscamingue, Parc national d'Aigüebelle © TQ/Dupuis, Mathieu



Duplessis (Côte-Nord), Île d'Anticosti ©
TQ/AVP-Television - Pennaz, Steve

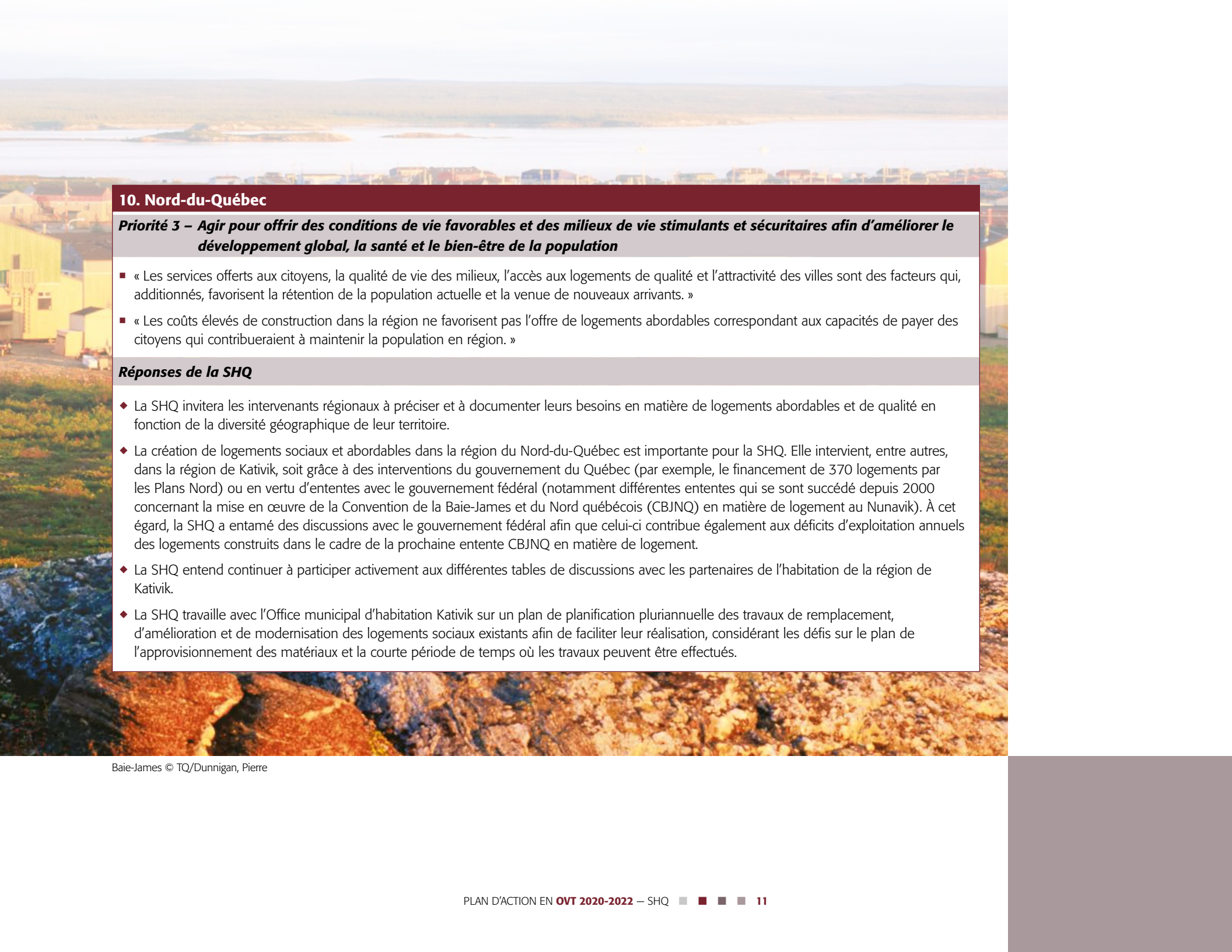
09. Côte-Nord

Priorité 6 – Renforcer la capacité d’agir des Nord-Côtiers et Nord-Côtières ainsi que de leurs communautés

- « Il importe de travailler en coordination afin d’améliorer la complémentarité, la cohérence et la continuité des services pour maintenir et améliorer les conditions de vie individuelles et collectives. Il faut agir sur l’emploi et les conditions de travail, l’habitation, les services de santé et de proximité et la création d’environnements favorables aux saines habitudes de vie pour renforcer la capacité d’agir de l’ensemble de la population nord-côtière et réduire les inégalités. »
- « Les coûts élevés de construction dans la région ne favorisent pas le développement de logements abordables correspondant aux capacités de payer des citoyens et des communautés qui contribueraient à maintenir la population. »
- « Actions à privilégier à plus court terme [...] :
 - Favoriser l’accès équitable aux logements abordables en conciliant les programmes en habitation et en considérant l’éloignement ainsi que l’isolement. »

Réponses de la SHQ

- ◆ La SHQ invitera les intervenants régionaux à préciser et à documenter leurs besoins en matière de logements abordables et de qualité sur leur territoire.
- ◆ La SHQ entend documenter l’enjeu des coûts de réalisation de logements dans la région de la Côte-Nord.
- ◆ Par ses interventions, la SHQ accompagnera les intervenants locaux et régionaux dans la réalisation de projets de logements abordables en vertu de son programme ACL ou de tout nouveau programme concernant le logement abordable qui pourrait être mis en œuvre.



10. Nord-du-Québec

Priorité 3 – Agir pour offrir des conditions de vie favorables et des milieux de vie stimulants et sécuritaires afin d'améliorer le développement global, la santé et le bien-être de la population

- « Les services offerts aux citoyens, la qualité de vie des milieux, l'accès aux logements de qualité et l'attractivité des villes sont des facteurs qui, additionnés, favorisent la rétention de la population actuelle et la venue de nouveaux arrivants. »
- « Les coûts élevés de construction dans la région ne favorisent pas l'offre de logements abordables correspondant aux capacités de payer des citoyens qui contribueraient à maintenir la population en région. »

Réponses de la SHQ

- ◆ La SHQ invitera les intervenants régionaux à préciser et à documenter leurs besoins en matière de logements abordables et de qualité en fonction de la diversité géographique de leur territoire.
- ◆ La création de logements sociaux et abordables dans la région du Nord-du-Québec est importante pour la SHQ. Elle intervient, entre autres, dans la région de Kativik, soit grâce à des interventions du gouvernement du Québec (par exemple, le financement de 370 logements par les Plans Nord) ou en vertu d'ententes avec le gouvernement fédéral (notamment différentes ententes qui se sont succédé depuis 2000 concernant la mise en œuvre de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois (CBJNQ) en matière de logement au Nunavik). À cet égard, la SHQ a entamé des discussions avec le gouvernement fédéral afin que celui-ci contribue également aux déficits d'exploitation annuels des logements construits dans le cadre de la prochaine entente CBJNQ en matière de logement.
- ◆ La SHQ entend continuer à participer activement aux différentes tables de discussions avec les partenaires de l'habitation de la région de Kativik.
- ◆ La SHQ travaille avec l'Office municipal d'habitation Kativik sur un plan de planification pluriannuelle des travaux de remplacement, d'amélioration et de modernisation des logements sociaux existants afin de faciliter leur réalisation, considérant les défis sur le plan de l'approvisionnement des matériaux et la courte période de temps où les travaux peuvent être effectués.

Baie-James © TQ/Dunnigan, Pierre



11a. Gaspésie

Priorité 1 – Dynamiser l’occupation et la vitalité du territoire en vue de renverser la tendance démographique de la région

- « Actions à privilégier à plus court terme : [...]»
 - Assurer une offre résidentielle suffisante, équilibrée et de qualité. »

Réponses de la SHQ

- ◆ La SHQ invitera les intervenants régionaux à préciser et à documenter leurs besoins en matière de logement sur leur territoire.
- ◆ La SHQ entend documenter l’enjeu des coûts de réalisation de logements dans la région de la Gaspésie.
- ◆ Par ses interventions, la SHQ accompagnera les intervenants de la région dans la réalisation de projets de logements abordables en vertu de son programme ACL ou de tout nouveau programme concernant le logement abordable qui pourrait être mis en œuvre.

Gaspésie, Réserve faunique des Chic-Chocs © TQ/Deschênes, Steve

11b. Îles-de-la-Madeleine

Priorité 5 – Créer un milieu de vie enrichissant et accueillant

- « Le vieillissement de la population entraînera une hausse de la demande pour des soins à domicile et une augmentation de la demande en hébergement (23 % de la population sera âgée de 65 ans et plus en 2015 et 40 % en 2036). »
- « Quelques exemples d'actions : [...]
 - Hébergement pour les personnes âgées. »

Réponses de la SHQ

- ◆ Contribuer à répondre aux besoins de la population par l'entremise des programmes de la SHQ, par exemple ACL. Plus particulièrement, les volets I et II de ce programme permettent la construction de logements pour personnes âgées autonomes ou en légère perte d'autonomie ayant des revenus faibles ou modestes.
- ◆ La SHQ entend également suivre de près la réalisation du projet de reconstruction de 17 logements sociaux faisant suite à un incendie survenu en 2018 (Maison Marc-Azade-Boudreau) auxquels s'ajouteront trois autres logements abordables dont elle assume une partie importante du financement.



Îles-de-la-Madeleine © TQ/
Quenneville, André



Chaudière-Appalaches © TQ/
Bouchard, Claude

12. Chaudière-Appalaches

Priorité 12 – Favoriser des milieux de vie attractifs et dynamiques où les citoyens peuvent s'épanouir

■ « Actions : [...] »

- Soutenir la rétention des résidents par le maintien, l'amélioration et le développement d'une offre de services de proximité apte à assurer la pérennité des communautés (résidence pour aînés, desserte médicale, offre alimentaire, etc.). »

Priorité 13 – Lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale

■ « Actions : [...] »

- Soutenir les initiatives touchant les déterminants sociaux de la santé, notamment le logement, la sécurité alimentaire et la lutte à la pauvreté. »

Réponses de la SHQ

- ◆ La SHQ invitera les intervenants régionaux à préciser et à documenter leurs besoins en matière de logement sur leur territoire.
- ◆ Par ses interventions, la SHQ accompagnera les intervenants locaux et régionaux dans la réalisation de projets de logements abordables en vertu de son programme ACL ou de tout nouveau programme concernant le logement abordable qui pourrait être mis en œuvre.
- ◆ La SHQ collabore avec les instances de la santé et des services sociaux en ce qui a trait au soutien communautaire offert à différentes clientèles sur le territoire de la région de Chaudière-Appalaches.

13. Laval

Priorité 1 – Réaménager les quartiers tout en stimulant la création et le maintien de milieux de vie sains, sécuritaires, attrayants et à l'échelle humaine

- « Soutenir des projets de logements sociaux et communautaires émergents ou en cours de développement. »

Réponse de la Société

- ◆ Par ses interventions, la SHQ accompagnera les intervenants locaux et régionaux de la région dans la réalisation de projets de logements abordables en vertu de son programme ACL ou de tout nouveau programme concernant le logement abordable qui pourrait être mis en œuvre.

15. Laurentides

Priorité 3 – Rendre accessible aux citoyens de tous les âges un continuum de services publics et communautaires équitables en matière de santé, de services sociaux et d'éducation de même que des milieux de vie de qualité

- « Actions à privilégier à plus court terme : [...]
 - Favoriser le développement de logements sociaux communautaires, abordables, adaptés pour les aînés, les handicapés et davantage d'hébergement d'urgence pour les personnes en situation d'itinérance en s'assurant d'une expertise régionale propre aux Laurentides par la présence d'un groupe de ressources techniques (GRT) dédié exclusivement aux besoins spécifiques de notre région. »

Réponse de la SHQ

- ◆ Par ses interventions, la SHQ accompagnera les intervenants locaux et régionaux dans la réalisation de logements abordables en vertu de son programme ACL ou de tout nouveau programme concernant le logement abordable qui pourrait être mis en œuvre, notamment pour développer une offre accrue de logements pour les personnes âgées et les personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir ou pour toute autre clientèle ayant des besoins particuliers en logement nécessitant un arrimage avec les services de santé et les services sociaux.

16. Montérégie

Priorité 5 – Offrir à toutes les personnes les conditions d’obtention d’une meilleure qualité de vie

- « Le territoire de la Montérégie est partagé entre des zones densément habitées et d’autres [...] où la concentration de la population est moins élevée. Cette situation fait en sorte que le ratio entre les services offerts et la population varie d’un milieu à l’autre en ce qui concerne l’accès aux services de proximité : santé, services sociaux, logements, loisirs et même l’accès aux aliments frais. »
- « Choix stratégiques et mesures
- 1- Assurer un développement social du territoire et un accès équitable aux services pour l’ensemble de la population [...]
- c. Augmenter l’offre de logements sociaux ou d’habitations sous forme de coopératives pour tous les groupes de citoyens. »

Réponses de la SHQ

- ◆ La SHQ invitera les intervenants régionaux à préciser et à documenter leurs besoins en matière de logement sur leur territoire.
- ◆ Par ses interventions, la SHQ accompagnera les intervenants locaux et régionaux dans la réalisation de projets de logements abordables en vertu de son programme ACL ou de tout nouveau programme concernant le logement abordable qui pourrait être mis en œuvre.

Montérégie © TQ/Bergeron, Jean-François / Enviro Foto

17. Centre-du-Québec

Priorité 5 – Assurer des services de proximité

- « Attirer des familles et des nouveaux arrivants. »
- « Répondre aux besoins des citoyens. »
- « Relever les défis liés au vieillissement de la population. »
- « Présence de services et d'infrastructures tels des logements, des services publics de première ligne, des organismes d'accueil et d'animation du milieu ainsi que des commerces accessibles [...]. »

Réponse de la SHQ

- ◆ La SHQ invitera les intervenants régionaux à préciser et à documenter leurs besoins en matière de logement sur leur territoire.



Centre-du-Québec, Musée des Abénakis ©
TQ/Leroy, Gaëlle



OBJECTIF 2 : Répondre à la décentralisation

« La décentralisation se définit comme le processus qui consiste à transférer des fonctions, des pouvoirs et des responsabilités du gouvernement vers une instance autonome et distincte. Cette instance décentralisée dispose de sources de revenus autonomes et ses dirigeants sont élus¹. »
La SHQ répond à l'objectif gouvernemental de décentralisation par la mise en œuvre notamment de :

- › l'Entente-cadre sur les engagements du gouvernement du Québec et de la Ville de Montréal pour la reconnaissance du statut particulier de la métropole – « Réflexe Montréal »;
- › l'Entente sur les engagements du gouvernement et la Ville de Québec pour la reconnaissance du statut particulier de la Capitale-Nationale.

¹ Cette définition et les suivantes sont tirées de la [Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022](#), page 16, note 5.



OBJECTIF 3 : Répondre à la délégation

« La délégation vise le transfert par le gouvernement d'une partie de responsabilités ou de la gestion d'une ressource sur la base d'une entente, d'un contrat ou d'une convention et implique un suivi des activités par le gouvernement. »

La SHQ entend poursuivre ses ententes de gestion avec les municipalités.

- › Au 31 mars 2020 :
 - 238 municipalités ou MRC avaient signé des ententes relatives à la gestion déléguée des programmes en amélioration de l'habitat, notamment les programmes RénoRégion, Rénovation-Québec et celui d'adaptation de domicile.
 - Trois villes avaient le statut de « villes mandataires » pour le programme de construction de logements abordables ACL, soit les villes de Gatineau, de Montréal et de Québec.
 - La SHQ participait à la mise en œuvre de l'entente conclue le 16 mars 2018 avec la Ville de Montréal visant le transfert en faveur de cette dernière d'une partie des responsabilités et des budgets relatifs au développement de l'habitation sur son territoire².

² Les budgets transférés suivant cette entente proviennent des budgets réservés du programme ACL, du Programme d'adaptation domicile et de Rénovation Québec.



OBJECTIF 4 : **Répondre à la régionalisation**

« La régionalisation s'entend de la déconcentration de certaines responsabilités gouvernementales, du siège social vers les directions régionales, dans la mise en œuvre de services, de politiques, de programmes. » Pour la mise en œuvre de ses services, la SHQ a fait le choix de s'appuyer sur son réseau de mandataires. Parmi ceux-ci, les offices d'habitation, assujettis à la *Loi sur la Société d'habitation du Québec*, constituent ses antennes locales et régionales.

La SHQ a commencé, dès 2016, un important chantier visant la restructuration du réseau des offices d'habitation, l'objectif principal étant l'amélioration des services donnés aux locataires d'habitations à loyer modique (HLM). Ce chantier, toujours en cours, a produit des résultats notables puisque les regroupements effectués à ce jour ont fait passer le nombre d'offices d'habitation de 538 au 31 mars 2017 à 180 au 1^{er} avril 2020 (diminution de 67 %).

Cela est le résultat de la proactivité et de l'implication de nombreux partenaires, dont les élus, les MRC, les offices d'habitation, le Regroupement des offices d'habitation du Québec ainsi que la Fédération des locataires d'habitations à loyer modique du Québec. La SHQ entend poursuivre la restructuration du réseau des offices d'habitation sur le territoire afin d'améliorer la qualité des services offerts aux locataires de HLM ainsi qu'aux bénéficiaires d'un supplément au loyer.

LA STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE POUR ASSURER L'OCCUPATION ET LA VITALITÉ DES TERRITOIRES 2018-2022

Le tableau suivant présente les quatre objectifs obligatoires de la Stratégie, les réponses de la SHQ relatives à ces objectifs ainsi que les indicateurs.

Objectifs de la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022	Réponses de la SHQ	Indicateurs
1. Les priorités régionales	La SHQ participera, sur invitation, aux conférences administratives régionales ayant formulé des besoins particuliers en habitation (régions 04, 05, 07, 08, 09, 10, 11a, 12, 13, 16 et 17), et ce, pour y entendre les différents besoins émanant des milieux concernés en matière d'habitation et participer à la recherche de solutions. Cela lui permettra ensuite de mieux cibler ses interventions. De plus, elle s'assurera d'une bonne collaboration avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, considérant les responsabilités qui incombent dorénavant à ce dernier, notamment en matière de stratégie d'intervention et de plan d'action en habitation ainsi que de révision de programmes existants et de développement de nouveaux programmes.	2022 – Nombre de conférences administratives régionales auxquelles participe la SHQ
	La SHQ entend organiser à l'intention d'instances régionales pertinentes (ex. : conférences administratives régionales) des webinaires afin de présenter l'éventail des programmes dont elle a la responsabilité et la façon dont elle intervient au bénéfice des citoyens, ce qui permettra de mieux faire comprendre la manière dont son action se déploie sur le terrain. Ces programmes concernent principalement la construction de nouveaux logements, la rénovation et l'adaptation de logements existants, l'aide à la personne et l'accession à la propriété.	2022 – Nombre d'interventions de la SHQ (webinaires)
	La SHQ invite les intervenants régionaux à préciser et à documenter leurs besoins en matière de logement sur leur territoire. À cet égard, le cas échéant, la SHQ pourra les soutenir dans leurs démarches.	2022 – Nombre de régions ayant précisé leurs besoins en matière d'habitation

2. La décentralisation	Mettre en œuvre : • l'Entente-cadre sur les engagements du gouvernement du Québec et de la Ville de Montréal pour la reconnaissance du statut particulier de la métropole – « Réflexe Montréal »; • l'Entente sur les engagements du gouvernement et la Ville de Québec pour la reconnaissance du statut particulier de la Capitale-Nationale.	
3. La délégation	Poursuivre les ententes de gestion avec : • les 238 municipalités ou MRC qui ont signé des ententes relatives à la gestion déléguée des programmes en amélioration de l'habitat; • les trois villes ayant le statut de « villes mandataires » pour le programme de construction de logements abordables; • la Ville de Montréal, concernant le transfert en faveur de cette dernière d'une partie des responsabilités et des budgets relatifs au développement de l'habitation sur son territoire, et ce, selon les paramètres de l'entente signée en 2018.	
4. La régionalisation	Poursuivre le processus de restructuration du réseau (regroupements) des offices d'habitation.	2022 – Nombre d'offices d'habitation regroupés pendant la période allant du 1 ^{er} avril 2020 au 31 mars 2022

CONCLUSION

La SHQ accorde une grande importance aux priorités et aux préoccupations touchant l'habitation exprimées par les différentes régions. Les réponses qu'elle formule dans son Plan d'action pour assurer l'occupation et la vitalité du territoire 2020-2022 la mèneront à accompagner ces régions dans la recherche de solutions, et ce, afin de pouvoir mieux répondre à leurs besoins variés.

Les actions entreprises par la SHQ en 2020-2021 dans le cadre du Plan d'action pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2020-2022 et les résultats obtenus seront détaillés dans son prochain rapport annuel de gestion.

BÂTISSONS
ENSEMBLE 
DU MIEUX-VIVRE